



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENT NUMÉRO 277-2024-03

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 18 mars 2024, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 277-2024-03 intitulé :
 - **Règlement modifiant le règlement numéro 277-2024-02 décrétant les taux de taxation et de tarification pour l'année 2024 afin d'ajouter la tarification relative aux bacs roulants et aux jardins communautaires ainsi que l'ajout d'une disposition en lien avec l'inscription aux cours et activités**
2. Toute personne peut prendre connaissance du règlement au bureau du secrétariat municipal au 65, route 338, Les Coteaux, aux heures normales d'ouverture des bureaux municipaux. Il est également accessible sur le site Internet de la Municipalité au www.les-coteaux.qc.ca.
3. Le règlement a franchi les étapes suivantes :

Avis de motion	Le 19 février 2024
Dépôt du projet de règlement	Le 19 février 2024
Adoption du règlement	Le 18 mars 2024
Avis public et entrée en vigueur	Le 19 mars 2024
4. Le règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ aux Coteaux, ce 19^e jour du mois de mars deux mille vingt-quatre.

Pamela Nantel
Directrice générale et greffière-trésorière